



Tapage nocturne concernant établissement diffusant de la musique

Par **vinsss**, le **25/01/2008** à **12:47**

bonjour.

je suis propriétaire depuis octobre 2006 d'un fond de commerce(bar restaurant).je loue les murs à l'ancien exploitant du bar qui à ces appartement juste au dessus du bar.le tout se situant dans un copropriété(l'immeuble est un ancien hotel qui appartenait également à mon proprio ,restructuré en appartement).

depuis le début de mon activité,mon proprétaire m'envois régulièrement la gendarmerie et dépose plaintes contre moi pour tapage;

je sais que je dois presenter un dossier d'étude accoustique,mais se dernier aurais du etre fait en1999,or c'était mon proprio l'exploitant à cette époque.et de toute manière je sais pertinentement que le local n'est pas isolé:ancien hotel,mur en carton.

j'ai plusieurs questions à vous posez:

étant propriétaire et ancien exploitant,ne serait ce pas à lui de faire le nécessaire pour isoler,ou au moins partager les frais?

ayant repris une activité de bar restaurant existante n'etait ce pas aux anciens propriétaire de me fournir cette étude acoustique?

voila maintenant environ 15 fois qu'il m'envoie la gendarmerie(f^te de la musique et nouvel an également)a chaque fois elle ne remarque aucun bruit au désagréments que ce soit,puis je porté plainte pou harcelement ou diffamation ou je ne sais quoi afin de répondre a leurs attaques?

on pourrais croire que c'est juste un problème de réglage de volume de musique mais c'est

toute l'activité qui les dérange ,aussi bien tabourets et chaises qui bougent, porte qui claque ,casserolles qui tapes ,clients bruyants.

je vous remercie d'avance pour l'étude de notre cas
à bientôt
cordialement
un jeune entrepreneur qui en a marre de l'intolérance